

représentation qui nous est venue de ces provinces au cours de ces années-là, mais, à mon avis, nous nous sommes coupés ainsi de l'Ouest, affaiblissant la Confédération et contribuant, dans une certaine mesure à créer un sentiment de désunion.

On pourrait poursuivre et analyser les sentiments de la province du Québec car le Québec lui aussi sent que son rôle en tant que minorité importante n'a pas été l'objet de la considération qu'il méritait

Il y a des faits d'expérience maintenant que le Canada est prêt de s'engager dans une importante discussion constitutionnelle avec les provinces, et tous les Canadiens reconnaîtront que nous devons renforcer tous les facteurs de notre vie politique, qui contribuent à l'unité, à l'équité et à la compréhension. La réforme du Sénat ne suffira pas, à elle seule, à atteindre ce but, mais elle pourrait donner le branle en faisant naître chez les provinces le sentiment qu'elles ont un plus grand rôle à jouer dans la formulation des programmes et des politiques qui concernent tous les Canadiens.

En janvier 1958, un quotidien canadien bien connu m'avait demandé de donner mon opinion sur la réforme du Sénat. Je l'ai fait à l'époque, et je pense que ces remarques sont applicables à la discussion d'aujourd'hui; aussi je vais vous en faire part en y apportant quelques légères retouches rendues nécessaires par le décalage dans le temps.

Au début de cet article je traitais de certains mythes qui règnent au sujet du Sénat. Étant donné que ces mythes sont perpétués par des gens qui devraient être plus avertis, je vais vous en citer quelques-uns.

Tout d'abord, le mythe qui veut qu'un sénateur n'ait rien d'autre à faire que de siéger une fois au Sénat au cours de la session, de toucher ses \$10,000—et aujourd'hui \$15,000—puis de partir pour la Floride. Il est exact qu'il peut siéger une seule fois au Sénat et s'en aller ensuite où il lui plaît, même à Toronto, mais alors il ne touche pas son traitement. S'il manque plus de 21 séances du Sénat il est très légitimement mis à l'amende,—autrefois, \$60 par jour, aujourd'hui \$120. Deuxièmement, s'il manque deux sessions consécutives du Sénat, même par suite de maladie, il perd son siège.

Encore une fois, mon ami Norman Campbell en personne a écrit dans l'*Ottawa Journal* le vendredi 10 janvier 1958 que:

...le Sénat s'est réuni pendant quinze minutes a étudié la proposition du sénateur Pouliot au sujet du nouveau drapeau canadien et a levé la séance.

De telles choses se disent souvent et impliquent clairement que les sénateurs retournent à leur partie de bridge, au jeu de la puce, ou autre jeu de société. La vérité est que ce jour précis un comité d'au moins 25 sénateurs fut occupé pendant deux heures de façon utile et intéressante à étudier, discuter et amender le bill n° 1 traitant du problème des limites des eaux territoriales afin de savoir à qui appartenaient les ressources naturelles situées dans les eaux côtières de la baie d'Hudson, la baie Ungava et de quelques autres lieux. Sans doute n'avions-nous pas assez poussé nos travaux, car le problème n'est pas encore réglé. C'était la troisième réunion sur ce sujet du même comité et il y en a eu d'autres depuis.

S'il avait voulu se montrer équitable, il aurait également dit qu'un autre groupe de sénateurs passait une bonne partie de 40 à 50 jours chaque session dans certaines salles reculées du sous-sol à «s'amuser» en siégeant au comité du divorce du Sénat. Grâce à Dieu, nous sommes débarrassés de cela. Ou bien il aurait pu décrire les sessions du comité de la banque et du commerce, du comité des relations commerciales, de celui des transports et communications ou tout autre au sein duquel des travaux honnêtes, sincères et minutieux se poursuivent chaque année. Mais naturellement, admettre de telles choses ne correspondrait pas au mythe que le Sénat est un accessoire coûteux et inutile.

Il existe aussi un autre mythe selon lequel le Sénat est composé d'un tas de vieux—et de vieilles—décrépits. Chaque adulte sait que l'âge chronologique n'a rien à voir avec l'âge mental. Certains sont vieux à 40 ans, d'autres ont encore l'esprit alerte à 70 et même à 80 ans. Deux des meilleurs discours que j'aie entendus au Sénat jusqu'alors étaient ceux des sénateurs Farris, de Vancouver, et Crear, de Winnipeg, tous deux octogénaires. Leurs discours étaient des chefs-d'œuvres d'éloquence; ils ne les lisaient pas, mais les prononçaient avec style, conviction et vigueur. Je songe aussi aux interpellations du sénateur Roebuck, fréquentes et improvisées, toujours des modèles de clarté et de syntaxe; pourtant, il avait 80 ans. Ce sont là des exemples d'hommes talentueux et exceptionnels, mais ils sont nombreux au Sénat.

Il y avait alors six femmes au Sénat, qui toutes avaient cet âge compréhensif et aimable que les hommes courtois appellent «l'âge mûr», mais je puis dire sans hésiter que les